

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-25 ACTIONS LANGUE ET CULTURE OCCITANES 2023

Date de la convocation
18/04/23

Le 25 avril 2023 à 14h, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R. NICOUX	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		2		2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte		B. POUYAUD	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément					
HORNEBECK Catherine		JP BOSDEVIGIE	X		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	x				
SALVIAT Gérard		S. SAVIGNAC	X		
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GLOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 4202

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

Mesure 18 : Promouvoir la culture et la langue occitane

Contrat de Parc 2023 – 2026 : fiche 2.15

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant les objectifs de la charte 2018-2033 et notamment l'Axe 1 Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale – Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales et en particulier la mesure 18.

Contexte :

La Charte 2018-2033 du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML), met en exergue l'enjeu de la langue et de la culture occitanes comme pilier identitaire du territoire. Faire vivre la langue occitane, maintenir les éléments culturels associés, participent au maintien d'un patrimoine. Ces enjeux sont retranscrits en particulier à la mesure 16 de la Charte qui consiste en partie à « poursuivre les enquêtes ethnolinguistiques occitanes tant qu'il reste des locuteurs de la langue sur le territoire ».

Suite aux enquêtes ethnolinguistiques portant sur l'alimentation réalisées en 2021, un plan d'actions de valorisation des données à partir des éléments recueillis a été créé. 8 actions possibles sont ressorties de cette enquête, les actions sont phasées et priorisées sur les 4 années à venir via le contrat de Parc.

En 2022, cinq films courts ont été réalisés portant sur des captations de témoignages en langue occitane et des fiches recettes mettant en valeur les produits locaux.

L'optique est de poursuivre et renforcer cette dynamique en déployant de nouvelles actions sur le thème de l'alimentation dans la culture occitane.

En parallèle, des actions de promotions de l'occitan sont menées via différents programmes, notamment la RICE et les programmes d'animations grand public et scolaire.

Description du projet :

Deux actions ont été proposées notamment dans les fiches actions du contrat de Parc pour 2023 :

- 1° Carte interactive en ligne : il s'agit de créer une carte du territoire sur le site internet du PNRML. En recherchant une commune, il sera ainsi aisé de découvrir de la documentation, du son ou des images (photos et films), des archives. Ce type d'outil numérique possède l'avantage de mises à jour et d'adaptations au gré des besoins. Il permet l'apport régulier d'informations et l'élargissement à d'autres thématiques, voire de connexions entre sites Internet, des observatoires de territoire (...) pour une accessibilité aujourd'hui largement démocratisée. Il pourrait même devenir un outil participatif qui permettrait ainsi l'enrichissement de cette base de données, en faisant appel aux habitants et autres forces vives du territoire. Cette carte sera intégrée dans la conception du futur site Internet du PNRML (étude de refonte en cours en 2023).

- 2° Animations cuisine grand public : lors de la première édition du programme REGAL, un cycle de formation destiné aux cuisinières et cuisiniers des écoles et collèges du PNRML avait été mis en place sur la base, en partie, de recettes et de produits locaux. Ces demi-journées avaient connu un franc succès.

Il serait proposé des animations du même ordre à l'attention du grand public afin de partager les résultats de l'enquête sur le principe de découvrir - ou redécouvrir - des recettes du territoire sur la base de productions de saison. Des thèmes pourraient être envisagés pour chaque session : les repas marquant de l'année (carnaval, batteuse, ...), cuisiner les restes, les conserves, ...

Des intervenants de la filière agro-alimentaires du territoire pourraient également être présents (maraîchers, éleveurs, artisans bouchers, ...) en complément d'un(e) cuisinière/cuisinier sensibilisé(e) aux recettes locales.

Cette action pourra être reconduite en fonction du bilan de réalisation de la première année de ce projet.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Carte interactive	2 800 €	Région Nouvelle-Aquitaine (70%)	3 360 €
Animations cuisine	2 000 €	Autofinancement PNR (30%)	1 440 €
TOTAL	4 800 €	TOTAL	4 800 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider les deux champs d'actions pour la préservation de la culture Occitane en 2023 ;
- de valider le plan de financement associé ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - procéder à une mise en concurrence publique en vue de retenir les prestataires nécessaires aux actions 1 et 2 ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider les deux champs d'actions pour la préservation de la culture Occitane en 2023 décrits ci-avant ;
- de valider le plan de financement associé ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - procéder à une mise en concurrence publique en vue de retenir les prestataires nécessaires aux actions 1 et 2 ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

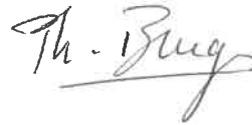
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 8/ Votants : 14 (dont 6 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 05.05.23
Et qu'elle a été affichée le 05.05.23



REÇU LE
05 MAI 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)